

Animation sportive aux Assises du sport-santé à Strasbourg.



© Jérôme Dorkel / Strasbourg Eurométrropole

ACTIVITÉ PHYSIQUE

LE SPORT-SANTÉ EN EUROPE

Dans le cadre des Assises du sport-santé sur ordonnance, différentes initiatives ont été présentées. En l'absence de dispositif, la France fait figure d'exception.



Lire l'article « Du sport prescrit pour le bien-être psychique » sur espace-infirmier.fr, le 18/10

Les 4^{es} Assises européennes du sport-santé sur ordonnance, organisées par la Maison du sport-santé de Strasbourg, ont été l'occasion de faire le point sur les initiatives menées en Europe. « Le modèle strasbourgeois, qui propose des conventions entre des médecins prescripteurs et des structures d'offres d'activité physique, reste pour l'heure une exception en Europe », a souligné Stanislas Frossard, secrétaire exécutif de l'Accord partiel élargi sur le sport (Apes) au Conseil de l'Europe. L'Apes révisé actuellement la Charte européenne du sport pour favoriser l'activité physique pour tous dans 40 pays. « L'activité physique est un droit et le sport-santé permet d'activer les leviers de la motivation auprès des populations sédentaires. Tous les acteurs peuvent jouer un rôle », a poursuivi Stanislas Frossard.

ITALIE, SUISSE ET ESPAGNE

Les trois initiatives européennes qui ont été présentées montrent que les modèles de fonctionnement ne sont pas figés. En Italie, l'Association sportive italienne pour tous propose des activités adaptées. « À Bologne et

autour, en Émilie-Romagne, nous organisons des activités en piscine et en salle pour les adultes de 18 à 59 ans souffrant d'ostéoporose, de fibromyalgie ou de la maladie de Parkinson », a décrit Fabia Giordano, l'une des responsables. Un autre programme est destiné aux adultes qui présentent un handicap psychique et des activités sont également proposées à domicile aux plus de 80 ans. Leurs soignants peuvent être associés au projet, mais les bénéficiaires doivent souvent participer financièrement. En Suisse, le projet Pas à Pas+, financé par l'association Promotion santé Suisse, dans le canton de Vaud, cible les personnes atteintes de pathologies chroniques. Suite à l'adressage par un soignant ou un travailleur social, un spécialiste de Pas à Pas+ assure le suivi du bénéficiaire pendant trois à six mois. « Nous orientons les gens vers des prestataires après une évaluation, puis nous assurons un suivi afin qu'ils pérennisent leur pratique », a précisé Jérôme Spring, chef de projet. Là aussi, une participation financière est de mise pour les activités. Enfin, une coopération franco-espagnole entre les villes de Tarbes et de Huesca, et les universités de Saragosse et de Pau, a été subventionnée entre 2017 et 2020 par l'UE, entre autres. Des recherches appliquées sur le terrain ont permis de développer le sport chez les enfants et dans les quartiers prioritaires, et de former les éducateurs et les enseignants. Un centre pyrénéen de promotion de l'activité physique a été ouvert à Tarbes grâce à ce programme, aujourd'hui clos.

Lisette Gries

RÉCONFORT EN VIDÉO

Avec la pandémie, les enfants et les adolescents sont de plus en plus nombreux à souffrir de problèmes psychologiques. Afin d'aider parents, proches, enseignants et soignants à les comprendre et se mobiliser, l'association Sparadrapp propose deux vidéos animées incitant les jeunes à verbaliser leur mal-être et à trouver un tiers de confiance vers qui se tourner. À voir sur : bit.ly/3jefGz1

TEMPS DE TRAVAIL

Selon un rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations, les agents de la fonction publique hospitalière ont connu une hausse de leur temps de travail, contrairement aux autres agents. Ils ont réalisé + 10,3 heures supplémentaires et pris moins de jours de congés (- 5 dans l'année). Les plus concernés par cette hausse sont ceux travaillant à temps complet dans le secteur du soin, soit + 97 heures (1696 heures annuelles). Le rapport est consultable sur : bit.ly/3n4OX9h

BONNES PRATIQUES

DE NOUVELLES RECOMMANDATIONS POUR LES TENUES AU SEIN DES BLOCS

La Société française d'anesthésie et de réanimation et la Société française d'hygiène hospitalière ont formulé treize recommandations⁽¹⁾ sur la tenue vestimentaire au bloc opératoire. Elle joue un rôle essentiel dans la prévention des infections postopératoires en limitant le transfert de micro-organismes et de liquides organiques entre les soignants et les patients. Parmi ces recommandations, les experts suggèrent que le personnel porte une tenue dédiée pour prévenir le risque infectieux pour le patient, la tenue

réutilisable étant à privilégier par rapport à la tenue unique pour diminuer l'impact environnemental. Ils recommandent également que le personnel ne quitte pas le bloc avec la tenue pour en limiter la contamination. En cas de sortie, il est nécessaire de la changer, sauf en cas de sortie courte (quelques minutes). Dans ce cas, il est possible de couvrir la tenue de bloc par une blouse fermée.

Laure Martin

1. Les recommandations sont consultables en ligne sur : bit.ly/3pdYs8T